

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°328

CIRCULAIRE GENERALE Le 23 mars 2020

« Etat d'urgence sanitaire » ou comment, sous prétexte de Covid-19 le gouvernement et son parlement vont permettre aux entreprises de diminuer les droits des travailleurs!

Hier 22 mars, le parlement a voté une loi instaurant un « état d'urgence sanitaire » suite à la pandémie du coronavirus. Cette loi sera publiée dès aujourd'hui (23 mars) au journal officiel et pourra donc être mise en œuvre pendant deux mois.

Si tout le monde s'accorde à dire qu'il faut enrayer au plus vite cette pandémie, cela ne doit pas se faire au détriment des droits des salariés!

Or, au travers de cette loi, l'exécutif en a profité pour attaquer de nouveau notre code du travail, nos conventions collectives voire les accords d'entreprises dans le cadre de mesures dérogatoires :

- * Recours au chômage partiel rémunéré à hauteur de 84% du salaire net (primes à caractère de remboursement frais comme le transport, le panier...) n'étant pas prises en compte. Pour la Fédéchimie, le maintien de la rémunération doit être de 100%, le manque à gagner pouvant notamment être supporté par les entreprises.
- * Possibilité est donnée aux entreprises de modifier les délais de prévenance ainsi que les dates de congés payés voire imposer une semaine de congés de l'exercice 2020. Non content de pouvoir anticiper nos congés, les entreprises peuvent aussi vider les compteurs des salariés (CP acquis, RTT, repos compensateur, Comptes Epargne Temps...).
- * Possibilité est également donnée aux entreprises de déroger aux règles d'ordre public et aux droits conventionnels relatifs à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical.
- * Pour les salariés qui bénéficient de l'intéressement ou de la prime de pouvoir d'achat (Macron), les dates de versement pourront être modifiées.

Quant aux consultations des « CSE et CSSCT », les délais vont être réduits à peau de chagrin voire totalement ignorés.





Alors que les entreprises et non des moindres (CAC 40, multinationales) vont de nouveau bénéficier de dizaines, voire de centaines de milliards d'euros au titre de « mesures d'urgence économique », ce sont une fois de plus les salariés qui vont être les « dindons de la farce » en leur imposant de nouvelles contraintes par le siphonnage de leurs acquis et de leurs droits.

Pour la Fédéchimie, il est clair que l'exécutif ne répond qu'aux seuls desideratas des entreprises et ce au nom de la rentabilité économique.

Certaines d'entre elles d'ailleurs, pour arriver à leurs fins, n'hésitent pas à mettre la vie de leurs salariés en danger notamment par l'absence de protections individuelles.

La Fédéchimie considère donc cette loi « d'urgence sanitaire » comme une nouvelle atteinte portée aux droits des travailleurs.

De ce fait, et partout où Force-Ouvrière est implantée, nous demandons à nos syndicats d'être extrêmement vigilants quant ces sujets seront abordés.

Il va de soi que nous devons, tant que c'est possible, s'opposer à la mise en place de ces mesures.